

DECLARATION PREALABLE D'UNE VENTE AU DEBALLAGE (et demande d'autorisation d'occupation du domaine public)

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9, et R. 310-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321.-9 du code pénal)

1) DECLARANT :

Nom :	Prénoms :
Dénomination sociale (Pour les personnes morales) :	
Nom et fonction du Représentant légal (Pour les personnes morales) :	
N° SIRET :	
Adresse :	
Téléphone :	

2) CARACTERISTIQUES DE LA VENTE AU DEBALLAGE

Nature (Terrain, parking ...) et Adresse du lieu de vente :	
La présente déclaration, valant DEMANDE D'AUTORISATION d'occupation du domaine public <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Marchandises vendues :	<input type="checkbox"/> Neuves <input type="checkbox"/> Occasion
Nature des marchandises vendues :	
Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R 310-8 du code du commerce concernant les ventes au déballages de fruits et légumes frais effectuées en période de crise conjoncturelle ou en prévision de celle-ci) :	
Date de début de la vente :	Date de fin de la vente :
Durée de la vente (En jours) :	

3) ENGAGEMENT DU DECLARANT

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (Nom, prénom)
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions
prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et 310-9 du code de commerce.

A

Le

Signature

Pièce à joindre : Justificatif d'identité du déclarant

Toute fausse déclaration de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce)

4) CADRE RESERVE A LA MAIRIE

Date d'arrivée : N° d'enregistrement :

- Recommandé avec A.R.
 Remise contre récépissé

Observations :

.....